



RELATIONS PRESSE DE LA CGT INTERIM

André Fadda, secrétaire à la communication de La CGT Intérim :

06 81 21 93 14

Laetitia Gomez, secrétaire générale de La CGT Intérim :

07 69 32 20 38

interim@cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°08

Montreuil, le 4 avril 2020

FEDEX MISE EN DEMEURE DE PRENDRE DES MESURES SÉRIEUSES POUR ASSURER LA SANTÉ DES SALARIÉ-E-S

La CGT INTÉRIM se félicite de la décision de la DIRECCTE d'Île-de-France de mettre en demeure la direction de FEDEX afin qu'elle prenne, avant lundi 6 avril à 6 h, toutes les mesures pour protéger les salarié-e-s sur son hub de Roissy-CDG et qu'elle fasse cesser la situation dangereuse dans laquelle ils travaillent.

Après une intervention des services de l'inspection du travail effectuée le 2 avril sur le hub de FEDEX Roissy-CDG, la DIRECCTE d'Île-de-France a décidé de frapper fort. Dans une mise en demeure envoyée à la direction française de FEDEX, les services de l'État exigent du géant américain qu'il fasse cesser la situation dangereuse dans laquelle travaillent les salarié-e-s, qu'ils soient intérimaires ou en CDI.

Des EPI à la hauteur des risques d'épidémie

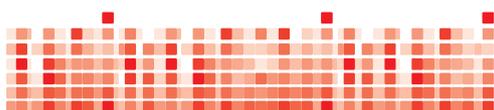
Le directeur régional de la DIRECCTE d'Île-de-France, devant les manquements graves de dispositifs sanitaires constatés par l'inspection du travail dans les locaux de FEDEX, met en demeure la direction d'adapter les Équipements de Protection Individuelle (EPI) aux risques de contamination dans les locaux de FEDEX, ceux-ci présentant « une très forte présomption d'exposition au risque de contamination au Covid 19 du fait de l'absence ou de l'insuffisance des mesures prises ».

Des masques (4 par vacation), des gants (4 paires par vacation) et des combinaisons jetables (2 par vacation) devront être fournis à chaque salarié-e.

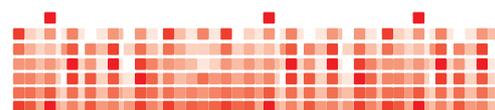
La direction devra aussi élaborer un protocole pour assurer la collecte et le traitement de ces EPI, considérés comme des déchets, dans l'objectif d'éviter la propagation du virus.

Des mesures de désinfection des locaux

La DIRECCTE d'Île-de-France exige aussi que la direction de FEDEX prenne des mesures sérieuses et régulières de désinfection des locaux et des équipements utilisés par les salarié-e-s.



263, rue de Paris - case 460
93514 MONTREUIL CEDEX
Tel : 01 55 82 89 80
www.interim.cgt.fr





En trois semaines, des dizaines de salariés contaminés et un intérimaire décédé

Alertés par les élu-e-s du personnel de FEDEX, l'inspection du travail et le médecin du travail étaient déjà intervenue le 18 et le 20 mars demandant, sans succès, à la direction de prendre des mesures sanitaires pour éviter la propagation du virus (mesures barrière, EPI, désinfection des équipements, etc.). Des dizaines de salariés ont été contaminés et un salarié intérimaire de Manpower est malheureusement décédé du Covid-19. En fin de semaine dernière la situation était devenue tellement ingérable qu'il a fallu renvoyer plus d'une centaine de salarié-e-s, CDI et intérimaires, en confinement.

Ce triste bilan est dû à l'irresponsabilité criminelle de la direction de FEDEX.

Les entreprises de travail temporaire devront, elles aussi, assumer leur responsabilité.

Le samedi 28 mars, devant la dégradation de la situation sanitaire chez FEDEX, la CGT INTÉRIM a alerté par courriel les pouvoirs publics (Directe 93 et Direction Générale du Travail), Prism'Emploi (l'organisation patronale du travail temporaire) et toutes les directions des entreprises de travail temporaire des manquements graves de mesure de prévention et de protection de la part de FEDEX, demandant aux employeurs des salariés intérimaires en mission sur le site d'assumer, conjointement avec leur client, leur obligation de sécurité et de résultat en matière de protection de la santé et de la vie des salariés.

Les syndicats CGT de MANPOWER, ADECCO, CRIT, RANDSTAD et START PEOPLE ont eux aussi réagi rapidement, déclenchant un droit d'alerte en situation de Danger Grave et Imminent (DGI) ainsi qu'en matière de santé publique et d'environnement, et exigeant de leurs directions que plus aucun intérimaire ne soit détaché en mission sur le site de FEDEX, les mesures sanitaires demandées par l'inspection du travail et les syndicats n'ayant pas été mises en place par FEDEX.

Si celles-ci se sont engagées à ne plus envoyer d'intérimaires chez FEDEX le 30 mars, dès le lendemain, cette « union sacrée » pour sauvegarder la santé des salarié-e-s intérimaires a volé en éclat face à l'appât du gain. ADECCO ET START PEOPLE, dans un premier temps, CRIT ensuite, ont décidé, sans en avertir leur CSE, de reprendre leur collaboration avec FEDEX, et de renvoyer au travail des dizaines d'intérimaires dans ce foyer de contamination extrêmement dangereux, menaçant celles et ceux qui ne souhaitaient pas, pour des raisons évidentes de sécurité, reprendre leur mission.

Devant les risques encourus par les salarié-e-s CDI et intérimaires et la population d'Île-de-France déjà lourdement frappée par le Covid-19, la CGT INTÉRIM, en lien constant avec les services de l'État, aura su maintenir la pression pour qu'enfin des mesures coercitives soient prises envers la direction de FEDEX.

La CGT INTÉRIM remercie tous les militants et les salariés qui se sont investis dans cette bataille. La CGT INTÉRIM restera cependant vigilante pour que toutes ces mesures de bon sens soient appliquées. Si ce n'était pas le cas, elle exigera la fermeture immédiate du hub FEDEX de Roissy-CDG. Par ailleurs, la CGT INTÉRIM exige que tous les salarié-e-s intérimaires, mis en confinement ou ayant été en mission chez FEDEX, et sur les zones aéroportuaires de Roissy-CDG et d'Orly, depuis le 1^{er} janvier 2020, compte tenu des risques encourus ces dernières semaines, soient assurés du maintien de leurs salaires à 100 % jusqu'à la fin de l'épidémie et des mesures de confinement, et ce, quelles que soient la durée et la nature de leurs contrats de mission.

